

Secrétariat des commissions

Gatineau, le 18 octobre

20101035, rue des Parlementaires, 3^e étage, bureau 3.18

Québec (Québec), G1A 1A3

Objet : Lettre d'opinion sur l'euthanasie

Madame, Monsieur,

Ces jours-ci, on entend énormément parler de la commission sur le droit de mourir dans la dignité. Ce que j'ai lu et entendu m'a permis de me forger une opinion sur le sujet. En fait, je crois que l'euthanasie pourrait être très profitable pour la société, à condition d'être utilisée à bon escient.

Le problème, c'est que certaines personnes sont atteintes de maladies incurables et qu'elles souffrent énormément. Je crois qu'il serait normales de leurs offrir le repos éternel sans qu'elles aient besoin de passer à travers la souffrance et la douleur. C'est un processus pénible autant pour la personne atteinte que pour ses proches. De plus, cela libèrerait les hôpitaux, laissant place à des gens pouvant être soignés. Si on jette un regard sur la Charte des droits et libertés, l'article 4 stipule que « Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. ». Si la commission a été nommée en fonction de la sauvegarde de la dignité, cet article parle de lui-même. Et de toute façon, certaines cliniques clandestines pratiquent déjà ce qu'on pourrait qualifier « d'euthanasie ». Évidemment, le tout est fait dans l'illégalité, mais si cette ressource devenait accessible à tous, ce serait fait dans des conditions considérablement plus appropriées.

Le point ultime qu'il m'importait d'apporter est le fait qu'on pratique déjà une forme d'euthanasie déguisée. En effet, quand une personne est en phase terminale, qu'elle nécessite des soins constants pour survivre, qu'on la sature régulièrement de morphine et que du jour au lendemain on décide d'augmenter cette dose et d'éliminer les branchements nécessaires à la garder en vie pour qu'elle décède par la suite, n'est-ce pas là une euthanasie en bonne et dû forme? Selon moi, c'est exactement cela. Donc, pourquoi le fait d'euthanasier des personnes conscientes serait pire que de le faire sur des personnes inconscientes?

Il ne tient qu'à vous de prendre une décision, mais je crois que vous ne pourrez jamais évaluer l'ampleur de la situation si vous n'y êtes pas directement soumis. Et le cas échéant, qu'attendez-vous pour permettre à d'autres familles d'abréger leur souffrance et ceux de l'être qui leur est cher?

Bien à vous,

Kariane Thibault